

SIEA Caux Nord Est

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif

Exercice 2022

01/09/2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'Article L.2224-5 (annexe V) du Code Général des Collectivités Territoriales.

Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est

L'essentiel de l'année 2022 - Service d'Assainissement Collectif

Territoire desservi

Le SIEA Caux Nord Est dessert les communes BAILLY EN RIVIERE, BAROMESNIL, BAZINVAL, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, ETALONDES, EU, FLOQUES, FRESNOY-FOLNY, GUERVILLE, INCHEVILLE, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL-REAUME, MONCHY SUR EU, PETIT CAUX (ASSIGNY, AUQUEMESNIL, BRUNVILLE, GLICOURT, GOUCHAUPRE, GUILMECOURT, INTRAVILLE, ST QUENTIN AU BOSQ, TOURVILLE LA CHAPELLE), SAINT OUVEN SOUS BAILLY, SAINT PIERRE EN VAL, SAINT REMY BOSROCOURT, SEPT-MEULES et TOUFFREVILLE SUR EU.

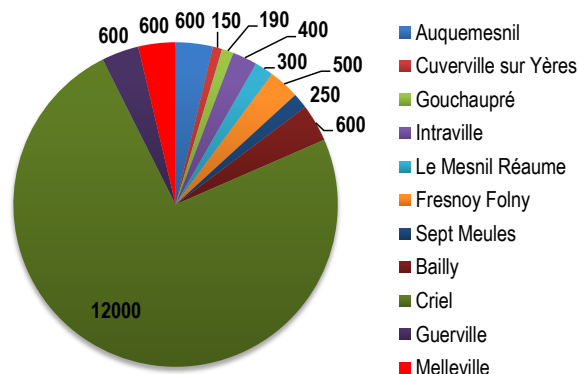
Au 31 décembre 2022, le service dessert 21 communes, soit 7425 abonnés.

Patrimoine du service

Le service public d'assainissement collectif permet la collecte et la dépollution des eaux usées produites grâce à un réseau de collecte de 171 km, à 66 postes de relèvement et à 11 hydro-éjecteurs.

Le service gère onze ouvrages d'épuration dont deux filtres plantés de roseaux, un filtre à sable, quatre lagunes dont deux aérées et quatre boues activées, d'une capacité totale de 16 190 EH.

Capacité des stations d'épuration en EH en 2022



Performances de l'épuration

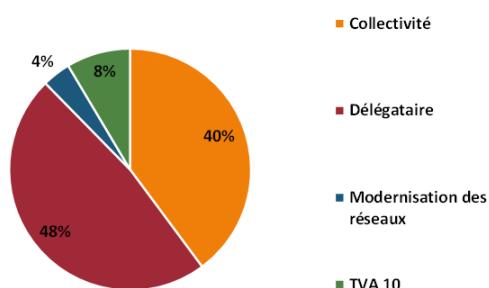
Les équipements des ouvrages d'épuration sont conformes à 100% à la réglementation.

Les STEP de type boues activées à savoir **BAILLY EN RIVIERE, CRIEL SUR MER, GUERVILLE** et **MELLEVILLE** ont entraînées l'évacuation de 213,4 Tonnes de Matières Sèches de boues valorisées en épandage agricole.

En moyenne annuelle, chaque station de type Boues activées a permis d'éliminer plus de 93 % de la pollution organique.

Prix de l'assainissement

Prix du service assainissement pour l'année 2022



Montant TTC : 563,44 €

563,44 € TTC pour une facture d'assainissement de 120 m³ au 1er janvier 2022 **soit 4,70 € TTC/m³**

Le prix du service comprend une part fixe (abonnement), une part proportionnelle à la consommation en eau potable et des taxes et redevances destinées à aider financièrement les communes lors de leurs investissements et à participer à la couverture des coûts d'exploitation des ouvrages d'épuration. Ces sommes sont partagées entre la Collectivité, l'exploitant et les services de l'Etat.

Sommaire

Indicateurs descriptifs du service	5
1. Caractérisation technique du service	5
1.1 Territoire desservi	5
1.2 Mode de gestion du service	5
1.3 Estimation de la population desservie	5
1.4 Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement	6
1.5 Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)	6
1.6 Nombre d'abonnements	6
1.7 Volumes facturés	7
1.8 Caractéristiques du réseau de collecte	7
1.9 Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaire par temps de pluie par système d'assainissement	8
1.10 Ouvrages d'épuration des eaux usées	8
1.10.1 BAILLY EN RIVIERE	8
1.10.2 CRIEL SUR MER	9
1.10.3 GUERVILLE	9
1.10.4 INCHEVILLE	10
1.10.5 MELLEVILLE – USINE DE DEPOLLUTION	10
1.10.6 FRESNOY-FOLNY (LAGUNE AEREE)	11
1.10.7 SEPT MEULES (LAGUNE NATURELLE)	11
1.10.8 INTRAVILLE (LAGUNE AEREE)	12
1.10.9 MESNIL REAUME (LAGUNE NATURELLE)	12
1.10.10 CUVERVILLE SUR YERES (FILTRE A SABLE)	12
1.10.11 GOUCHAUPRE (FILTRE PLANTES ROSEAUX)	13
1.10.12 AUQUEMESNIL (FILTRE PLANTES ROSEAUX)	13
2. Tarification et recettes du service	14
2.1 Modalités de tarification	14
2.2 Facture d'assainissement type	14
1.1 Recettes	15
2. Indicateurs de performance	16
2.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	16
2.2 Conformité de la collecte des effluents	17
2.3 Conformité de la dépollution	17
3. Financement des investissements	19
3.1 Montants financiers des travaux engagés le dernier exercice budgétaire	19

3.2	Etat de la dette de service	20
3.3	Amortissements des immobilisations réalisés	20
3.4	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service et des performances environnementales	20
3.5	Programme pluriannuel de travaux.....	21
3.5.1	Collectivité.....	21
3.5.2	L'exploitant.....	21
4.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	22
4.1	Montant des abandons de créances ou versements à un fond de solidarité.....	22
4.2	Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisés.....	22
5.	Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement.....	23
6.	ANNEXE	25

Indicateurs descriptifs du service

D201.0 : Nombre d'habitants desservis total (estimation) = **12 609**

D202.0 : Nombre d'autorisations spécifiques de déversement = **1**

D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration = **213,4 t MS**

D204.0 : Prix TTC du service assainissement au m³ pour 120 m³ = **4,70 €/m³**

1. Caractérisation technique du service

1.1 Territoire desservi

Le **SIEA Caux Nord Est** regroupe les communes BAILLY EN RIVIERE, BAROMESNIL, BAZINVAL, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, ETALONDES, EU, FLOCQUES, FRESNOY-FOLNY, GUERVILLE, INCHEVILLE, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL-REAUME, MONCHY SUR EU, PETIT CAUX (ASSIGNY, AUQUEMESNIL, BRUNVILLE, GLICOURT, GOUCHAUPRE, GUILMECOURT, INTRAVILLE, SAINT QUENTIN EU BOSCH, TOURVILLE LA CHAPELLE), SAINT OUVEN SOUS BAILLY, SAINT PIERRE EN VAL, SAINT REMY BOSCROCOURT, SEPT-MEULES et TOUFFREVILLE SUR EU.

Informations pratiques :

Nom du Président en 2022 : Martial FROMENTIN

Adresse : 91 Rue de la Libération 76910 CRIEL SUR MER

Accès : Place du Général de Gaulle

Tél : 02 35 82 87 23 / Fax : 02 35 50 65 66

Courriel : syndicat.cne@orange.fr/cbauchet.smeacne@orange.fr

Horaires d'ouverture : 08h30-12h00 & 13h30-17h00, fermé le vendredi après-midi

1.2 Mode de gestion du service

Le service d'assainissement est exploité en service délégué par la société CFSP VEOLIA Eau/HYDRA. Leurs coordonnées sont les suivantes :

Agence Veolia Dieppe

Route de l'Escharpe

76200 DIEPPE.

Tél : 09 69 39 56 34

Agence Hydra – Lhotellier Eau

ZI rue du Manoir

76340 BLANGY SUR BRESLE

Tél : 02 32 97 42 61

Le contrat de délégation de service public a pris effet, pour 12 ans le 01/10/2018 jusqu'au 30/09/2030.

Avenant :

Avenant	Titre	Date d'effet	Commentaire
			Pas d'avenant au nouveau contrat.

Dans le cadre de l'exploitation du service, la Collectivité a confié à VEOLIA Eau et HYDRA les prestations suivantes :

- Exploitation et entretien des installations de traitement,
- Pompes et collecte des réseaux
- Contrôle des parties privées des branchements d'assainissement.

1.3 Estimation de la population desservie

Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau d'assainissement sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Le nombre de personnes desservies comprend les résidents saisonniers. Cette valeur n'a pas été communiquée par les services de VEOLIA Eau dans le détail, la seule valeur globale a été fournie, à savoir **la population totale desservie sur le périmètre syndical est estimée à 12 609 habitants**

Communes	Habitants desservis	Communes	Habitants desservis
BAILLY EN RIVIERE	316	LE MESNIL-REAUME	515
BAROMESNIL	192	LONGROY	286
BAZINVAL	428	MELLEVILLE	230
CRIEL SUR MER	1 765	MONCHY SUR EU	558
CUVERVILLE SUR YERES	85	PETIT CAUX	2 385
ETALONDES	928	SAINT OUEN SOUS BAILLY	200
EU	138	SAINT PIERRE EN VAL	1 107
FLOCQUES	615	SAINT RÉMY BOSCROCOURT	500
FRESNOY FOLNY	437	SEPT MEULES	178
GUERVILLE	399	TOUFFREVILLE SUR EU	163
INCHEVILLE	1 185	TOTAL	12 609

1.4 Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriel au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

Une autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques a été accordée par la Collectivité.

GAEC les Hauts Traits – 12 Grande Rue Gouchaupré 76630 PETIT CAUX

1.5 Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques (Volume)	Date d'effet	Durée
Convention	Export Déversement eaux usées de BAZINVAL, INCHEVILLE et LONGROY sur STEP de Bouvaincourt sur Bresle	Permanent	SIVOM de Gamaches et SIEA Caux Nord Est	19 314 m3/an	Août 2017	5 ans par tacite reconduction
Convention	Export Traitement de ST PIERRE EN VAL et MONCHY SUR EU sur STEP du Tréport	Permanent	SMABL et le SIEA Caux Nord Est	40 064 m3/an	1 ^{er} oct 2021	DSP SMABL (30/09/2026)
Convention	Export Traitement eaux usées de GLICOURT et TOURVILLE LA CHAPELLE sur ST MARTIN EN CAMPAGNE	Permanent	SIAEPA de Dieppe Nord et SIEA Caux Nord Est	40 000 m3/an	1 ^{er} oct 2018	Contrat d'affermage (30/09/2030)
Convention	Import Traitement eaux usées de TOCQUEVILLE SUR EU sur CRIEL SUR MER	Permanent	Syndicat Caux Nord Est et SIAEPA de Dieppe Nord	10 000 m3/an	1 ^{er} oct 2018	Contrat d'affermage (30/09/2030)

1.6 Nombre d'abonnements

Au 31 Décembre 2022, le nombre d'abonnés desservis était de 7 425 dont 2 abonnés d'autres services (réception d'effluent).

La répartition détaillée par commune communiquée par VEOLIA pour cette année est la suivante :

Communes	Nombre d'abonnés	Communes	Nombre d'abonnés
BAILLY EN RIVIERE	151	LE MESNIL-REAUME	299
BAROMESNIL	102	LONGROY	292
BAZINVAL	177	MELLEVILLE	111
CRIEL SUR MER	1 937	MONCHY SUR EU	233
CUVERVILLE SUR YERES	42	PETIT CAUX	1 163
ETALONDES	516	SAINT OUEN SOUS BAILLY	83
EU	29	SAINT PIERRE EN VAL	478
FLOCQUES	326	SAINT RÉMY BOSCROCOURT	243
FRESNOY FOLNY	242	SEPT MEULES	77
GUERVILLE	210	TOUFFREVILLE SUR EU	84
INCHEVILLE	625	Total :	7 423

L'évolution du nombre total d'abonnés en fonction de la provenance des effluents est présentée dans le tableau suivant :

	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Abonnés sur le périmètre du service	7 048	7 354	7 423	0,9%
Autres services (Réception d'effluents)	2	2	2	0,00%
Nombre total d'abonnements	7 050	7 356	7 425	0,9%

Le nombre d'autorisations spécifiques de déversement permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte. Ces autorisations sont signées par la Collectivité responsable du service de collecte des eaux usées conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du Code de la Santé Publique.

Le nombre d'autorisation spécifique de déversements est de 1 en 2022, d'après les services de VEOLIA (RAD 2022).

1.7 Volumes facturés

	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Assiette de redevance (m3)	464 559	474 545	477 577	0,6%
Nombre d'habitants desservis (estimation)	12 221	12 276	12 610	0,45%

1.8 Caractéristiques du réseau de collecte

Le linéaire du réseau de collecte des eaux usées du service public est de 170,8 kilomètres (hors branchements). Le nombre de branchements est de : Pas de donnée dans le RAD pour l'année 2022.

Le réseau est de type **séparatif**.

Linéaire (ml) et ouvrages	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Canalisation gravitaire	140 197	140 197	140 220	0,0%
Canalisation de refoulement	30 603	30 603	30 603	0,0%
Longueur totale du réseau	170 800	170 800	170 823	0,0%
Nombre de branchements (séparatifs)	6 124	6 152	?	0,5%
Nombre de regards	3 103	3 103	3 104	0%
Déversoirs d'orage	1	0	0	0%
Nombre de trop plein de poste de refoulement	5	5	5	0%

1.9 Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaire par temps de pluie par système d'assainissement

Commune	Localisation	Information
INCHEVILLE	Rue Gutenberg	Mise en place d'un réseau séparatif en 2021

1.10 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **onze ouvrages d'épuration** :

- 4 boues activées (Bailly en Rivière, Criel sur Mer, Guerville, Melleville)
- 4 lagunes dont 2 aérées Fresnoy Folny, Intraville PETIT CAUX et 2 naturelles Mesnil Réaume, Sept Meules
- 1 filtre à sable (Cuverville sur Yères)
- 2 filtres plantés de roseaux (Auquemesnil et Gouchaupré PETIT CAUX)

Quelques définitions :

Les matières organiques consomment l'oxygène dissous dans l'eau en se dégradant. Le degré de pollution s'exprime en DBO5 et DCO.

DBO5 (Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours) : représente la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans l'eau pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C en 5 jours.

DCO (Demande Chimique en Oxygène) : permet d'apprécier la concentration en matières organiques ou minérales, dissoutes ou en suspension dans l'eau au travers de la quantité d'oxygène nécessaire à leur oxydation (dégradation) chimique totale.

MES : Matières En Suspension

Les eaux usées ont très souvent une teneur importante en composés d'azote et de phosphore, matières nutritives qui favorisent la croissance des végétaux aquatiques entraînant une prolifération d'algues microscopiques qui détériorent la qualité des milieux aquatiques avec comme conséquences un déséquilibre du milieu, l'apparition de mousses nauséabondes...

Il est donc essentiel de maîtriser ces rejets dans le milieu naturel.

L'azote peut se trouver sous quatre formes dans les eaux industrielles : azote organique, azote ammoniacal, nitrites, nitrates.

NK (azote Kjeldahl) : représente les formes réduites de l'azote, soit l'azote organique et l'azote ammoniacal.

NGL (azote global) : représente l'azote sous l'ensemble de ses formes.

1.10.1 BAILLY EN RIVIERE

Traitement des effluents :

Type de traitement : boues activées en aération prolongée, filière boues : concentrateur

Année de construction : 1984

2020 : Restructuration de la filière boues, mise en œuvre d'un prétraitement ; restructuration du dégazage ;

Dossier de déclaration : arrêté du 05 février 2020

Capacité nominale : 600 EH - Population raccordée : 320 habitants raccordés (en 2018, données VEOLIA)

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	Débit (m3/j)	DCO (kg/j)	DBO ₅ (kg/j)	MES (kg/j)	NK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Capacité	90	90	36	36	-	-	
Rendement moyen annuel %		97	98,7	97,5	96,7	96,6	79,1
Fréquences d'analyses		1	1	1	1	1	1

Prescriptions de rejet :

Le rejet a lieu dans la rivière Le Bailly Bec (autorisation du 20/09/83 déclaration du 05/02/2020)

Paramètres	DCO	DBO ₅	MES	NTK	NH ₄ ⁺
Concentration max (mg/l)	90	30	30	15	10

Quantités de boues produites :

Les boues sont valorisées par épandage agricole, 100% des boues sont conformes à la réglementation.

Boues évacuées (Tonnes MS)	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Bailly en Rivière	6,4	32	17,5	-30,43%

La collectivité dispose d'un plan d'épandage depuis le 28/12/2004, agrandi au 16 mars 2012.
Périmètre d'épandage : 106,52 hectares (1 agriculteur) périmètre conjoint avec la station de GUERVILLE
2021/2022 : Les boues ont été déshydratées par la société GHTP par une unité mobile de centrifugation. Elles ont ensuite été chaulées sur le site de stockage de la commune de Criel sur Mer par la même société.

1.10.2 CRIEL SUR MER

Traitement des effluents :

Type de traitement : boues activées en aération prolongée, filière boues : centrifugeuse

Année de construction : 1992

Capacité nominale : 12 000 EH - Population raccordée : 6 548 habitants raccordés (en 2011, données VEOLIA)

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	Débit (m ³ /j)	DCO (kg/j)	DBO5	MES (kg/j)	NTK (kg/j)	NGL	Pt (kg/j)
Capacité	2000	1440	720	1080	180	180	48
Rendement moyen annuel %		96,2	98,9	99,1	94,3	92,7	95,4
Fréquences d'analyses		26	14	26	14	13	14

Prescriptions de rejet :

Le rejet a lieu dans l'Yères (autorisation du 28/06/1991 ; renouvellement d'autorisation du 10/07/2014 et arrêté du 16/01/2015 modifiant l'annexe n°1 liste des micropolluants de l'arrêté du 10/07/2014)

Paramètres	DCO	DBO5	MES
Concentration max (mg/l)	90	25	30
Rendement minimum par bilan %	88	93	92

Paramètres	E.Coli	Entérocoques
Concentration max	103/100ml	10 ² /100 ml
Période estivale de juin à septembre		

Paramètres	NGL	NTK	Pt
Concentration moyenne annuelle (mg/l)	15	10	2
Rendement %	85	90	85

Quantités de boues produites :

Les boues sont valorisées par épandage agricole.

Boues évacuées (Tonnes MS)	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Criel sur Mer	48,9*	304,1	150,3	-50,58%

La Collectivité dispose d'un plan d'épandage depuis le 15 Novembre 2004 et agrandi le 04 juin 2012.
Périmètre d'épandage : 377,97 hectares (6 agriculteurs).

2022 : Les boues ont été chaulées (hygiénisation) par une unité mobile par la société GHTP puis stockées sur l'aire de stockage de Criel sur Mer avant d'être épandues.

*En 2020 pendant la période COVID 19, les boues ont été chaulées et sont restées stockées sur l'aire de stockage en attendant le retour des résultats d'analyses (respect des périodes d'épandage). Elles ont été épandues en 2021.

1.10.3 GUERVILLE

Traitement des effluents :

Type de traitement : boues activées en aération prolongée, filière boues : concentrateur
 Année de construction : 1994
 Capacité nominale : 600 EH - Population raccordée : 409 habitants raccordés (en 2018, données VEOLIA)

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	Débit (m3/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Capacité	90	90	36	36	-	-	
Rendement moyen annuel %		99,4	99,3	97,7	95,2	92,9	6,2
Fréquences d'analyses		1	1	1	1	1	1

Prescriptions de rejet :

Le rejet a lieu dans une lagune d'infiltration (rejet diffus) (autorisation du 28/06/94)

Paramètres	DCO	DBO5	MES	NK	NGL
Concentration	90	30	30	10	

Quantités de boues produites :

Les boues sont valorisées par épandage agricole.

Boues évacuées (Tonnes MS)	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Guerville	9,2	36	15,7	+2,2%

La collectivité dispose d'un plan d'épandage depuis le 28/12/2004, agrandi au 16 mars 2012.
 Périmètre d'épandage : 132,7 hectares (1 agriculteur), périmètre conjoint avec la station d'épuration de Bailly-en-Rivière.

2021/2022 : Les boues ont été déshydratées par la société GHTP par une unité mobile de centrifugation. Elles ont ensuite été chaulées sur le site de stockage de la commune de Criel sur Mer par la même société.

1.10.4 INCHEVILLE

La station d'épuration d'Incheville a été remplacée depuis le 19 mai 2016 par une poste de refoulement qui se rejette vers la nouvelle station d'épuration de Bouvaincourt sur Bresle (80) gérée par le Sivom de Gamaches et son délégataire Hydra.

1.10.5 MELLEVILLE – USINE DE DEPOLLUTION

Traitement des effluents :

Type de traitement : boues activées en aération prolongée, filière boues : aucun traitement
 Année de construction : 2004
 Capacité nominale : 600 EH
 Population raccordée : 439 habitants raccordés (en 2011, données VEOLIA)

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	Débit (m3/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Capacité	90	90	36	36	-	-	
Rendement moyen annuel %		92,9	98,3	97,2	60,1	60	83,8
Fréquences d'analyses		1	1	1	1	1	1

Prescriptions de rejet :

Le rejet diffus a lieu dans une zone d'infiltration (déclaration du 07/11/02)

Paramètres	DCO	DBO5	MES	NK	NGL
Concentration max (mg/l)	125	25	30	15	

Quantités de boues produites :

Les boues sont valorisées par épandage agricole.

Boues évacuées (Tonnes MS)	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Melleville	10,3	56	30,0	+87,27%

La Collectivité dispose d'un plan d'épandage depuis le 07/12/2006.

Périmètre d'épandage : 26 hectares (1 agriculteur).

2021/2022 : Les boues ont été déshydratées par la société GHTP par une unité mobile de centrifugation. Elles ont ensuite été chaulées sur le site de stockage de la commune de Criel sur Mer par la même société.

Stations Boues activées du Syndicat

Quantités de boues produites :

Boues évacuées (Tonnes MS)	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Bailly en Rivière	6,4	32	17,5	-45,31%
Criel sur Mer	48,9	304,1	150,3	-50,58%
Guerville	9,2	36	15,7	-56,39%
Intraville (lagune)	/	?	?	/
Melleville	10,3	56	30,0	-46,43%
TOTAL	74,8	428,1	213,5	-50,13%

1.10.6 FRESNOY-FOLNY (LAGUNE AEREE)

Traitement des effluents :

Type de traitement : lagune aérée

Année de construction : 1983

Capacité nominale : 500 EH

Population raccordée : 430 habitants raccordés (en 2018, données VEOLIA)

Prescriptions de rejet :

Le rejet diffus a lieu dans une zone d'infiltration (déclaration du 08/12/82)

Débit de référence : 75m³/j

Capacité nominale : 30kg/j

Paramètres	DCO	DBO5	MES	NK	NGL
Concentration max (mg/l)	90	30	85	40	

1.10.7 SEPT MEULES (LAGUNE NATURELLE)

Traitement des effluents :

Type de traitement : lagune naturelle

Année de construction : 1997

Capacité nominale : 250 EH

Population raccordée : 171 habitants raccordés (en 2018, données VEOLIA)

Prescriptions de rejet :

Le rejet a lieu dans le fleuve l'Yères (déclaration du 14/06/01)

Débit de référence : 45m³/j

Capacité nominale : 18kg/j

Paramètres	DCO	DBO5	MES	NK	NGL
Concentration max (mg/l)	120	35	30	15	

1.10.8 INTRAVILLE (LAGUNE AEREE)

Traitement des effluents :

Type de traitement : lagune aérée

Année de construction : 2000

Capacité nominale : 400 EH

Population raccordée : 217 habitants raccordés (en 2011, données VEOLIA)

Prescriptions de rejet :

Le rejet diffus a lieu dans une lagune d'infiltration (déclaration du 29/11/99)

Débit de référence : 60m³/j

Capacité nominale : 24kg/j

Paramètres	DCO	DBO5	MES	NK	NGL
Concentration max (mg/l)	125	25	35	40	

Quantités de boues produites :

Les boues sont valorisées par épandage agricole.

Boues évacuées (Tonnes MS)	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Intraville	0	0	0	0%

La Collectivité dispose d'un plan d'épandage récépissé de déclaration du 10/07/2017.

Périmètre d'épandage : 59,44 hectares (1 agriculteur).

1.10.9 MESNIL REAUME (LAGUNE NATURELLE)

Traitement des effluents :

Type de traitement : lagune aérée

Année de construction : 1998

Capacité nominale : 300 EH

Population raccordée : 287 habitants raccordés (en 2011, données VEOLIA)

Prescriptions de rejet :

Le rejet diffus a lieu dans une lagune d'infiltration (déclaration du 16/07/98)

Débit de référence : 52m³/j

Capacité nominale : 21kg/j

Paramètres	DCO	DBO5	MES	NK	NGL
Concentration max (mg/l)	125	25	85		

1.10.10 CUVERVILLE SUR YERES (FILTRE A SABLE)

Traitement des effluents :

Type de traitement : filtre à sable
 Année de construction : 1999
 Capacité nominale : 150 EH
 Population raccordée : 87 habitants raccordés (en 2018, données VEOLIA)

Prescriptions de rejet :

Le rejet a lieu dans le fleuve l'Yères (données constructeur : LOTRASER)
 Débit de référence : 23m³/j
 Capacité nominale : 9kg/j

Paramètres	DCO	DBO5	MES	NK	NGL
Concentration max (mg/l)	125	25	35		

1.10.11 GOUCHAUPRE (FILTRE PLANTES ROSEAUX)

Traitement des effluents :

Type de traitement : filtre planté de roseaux
 Année de construction : 1998
 Année de reconstruction : 2021
 Capacité nominale : 150 EH
 Capacité nominale après travaux : 190 EH
 Population raccordée : 162 habitants raccordés (en 2011, données VEOLIA)
 Pas d'abonné supplémentaire suite à la réhabilitation de la step

Prescriptions de rejet :

Le rejet diffus a lieu dans une zone d'infiltration (accord déclaration du 11/01/2021)
 Débit de référence : 25m³/j
 Capacité nominale : 9kg/j

Paramètres	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL
Concentration max (mg/l)	90	30	30	20	

1.10.12 AUQUEMESNIL (FILTRE PLANTES ROSEAUX)

Traitement des effluents :

Type de traitement : filtre planté de roseaux
 Année de construction : 1997
 Année de réhabilitation : 2014/2015
 Capacité nominale : 250 EH
 Capacité nominale après travaux : 600 EH
 Population raccordée : 223 habitants raccordés (en 2018, données VEOLIA) auquel il faut ajouter les abonnés de St Quentin au Bosc 108

Prescriptions de rejet :

Le rejet diffus a lieu dans un fossé d'infiltration (accord déclaration du 16/01/2013)
 Débit de référence : 99m³/j
 Capacité nominale : 36kg/j

Paramètres	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Concentration max (mg/l)	125	25	30	15		

2. Tarification et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part du délégataire sont fixés par le contrat de délégation et indexés annuellement par application aux tarifs de base (fixés au début du contrat) d'une formule de révision définie au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés. Le service est assujéti à la TVA.

Le tableau suivant présente les tarifs du service assainissement de 2021 et 2022 :

Rémunération du service		2021	2022	2023	Variation
Part du délégataire					
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	25,68	26,90	29,32	8,90%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Consommation	1,8283	1,9160	2,0873	8,94%
Part de la collectivité					
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	58	58	58	0%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Consommation	1,460	1,460	1,460	0%
Taxes et redevances					
Abonnement syndicat (€/an)		/	/	/	/
Redevance syndicat (€/m3)		/	/	/	/
Modernisation du réseau de collecte (€ HT/m3)		0,1850	0,1850	0,1850	0%
TVA		10%	10%	10%	0%

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement ou peuvent être mensualisés. Les volumes sont relevés via la télérelève.

Redevance de modernisation des réseaux de collecte :

Cette redevance, calculée chaque année par l'Agence de l'Eau pour chaque commune, lui est reversée afin de permettre les investissements nécessaires au maintien et à l'amélioration de la dépollution des eaux usées.

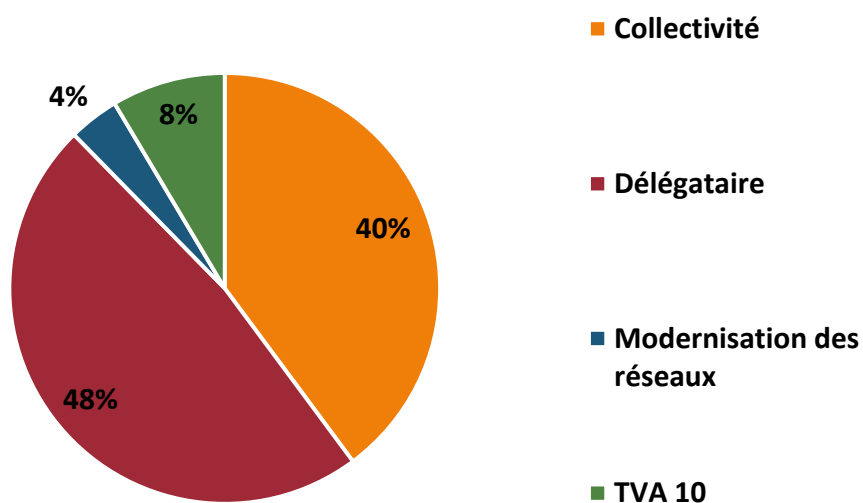
Depuis le 1er janvier 2008, elle concerne toutes les Collectivités équipées d'un réseau collectif.

2.2 Facture d'assainissement type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³) sont exposées ci-après selon les différentes communes.

Facture	2021	2022	2023	Variation
Collectivité	233.20	233.20	233.20	0%
Exploitant	245.08	256.82	279.80	8.95%
Modernisation des réseaux	22.20	22.20	22.20	0%
Montant HT	500.48	512.22	535.20	4.49%
TVA 10%	50.48	51.22	53.52	4.49%
TOTAL TTC	550.53	563.44	588.72	4.49%

Prix du service assainissement pour l'année 2022



Montant TTC : 563,44 €

Pour un usager consommant 120 m³, le prix théorique du m³ s'élève à 4,70 €/m³ TTC.

1.1 Recettes

Les recettes du service d'assainissement sur l'année 2022 sont présentées ci-après.

Recettes de la Collectivité :

Part collectivité	2020	2021	2022	Variation
Facturation du service aux abonnés	744 289	995 493	1 104 080	10,91 %

Recettes de l'exploitant :

Part délégataire	2020	2021	2022	Variation
Facturation du service aux abonnés	519 051	638 135	648 444	1,62 %
Traitement des volumes extérieurs	3 931	6 798	6 252	-8,03 %
Produits accessoires	2 078	1 615	1 084	-32,88 %
Recettes liées aux travaux	40 438	116 600	42 566	-63,49 %
TOTAL	565 498	763 148	698 346	-8,49 %

2. Indicateurs de performance

2.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Nombre d'abonnés desservis : Le service d'assainissement collectif dessert 7 425 abonnés soit 12 609 habitants.

Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif : 7 450

Le taux de desserte (201.1) : 99,66

Indice de connaissance patrimoniale et gestion des réseaux de collecte des eaux usées 202.2

Le décret du 27 janvier 2012 précise qu'à l'échéance du 31 décembre 2013, les collectivités doivent avoir établi un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement.

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Il modifie notamment les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

Ce même arrêté précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé. D'autre part, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points (sur 45 attribuables) conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale a été calculé conformément à ce nouveau barème. Cette disposition introduit une rupture avec les valeurs des années antérieures de cet indice.

Gestion patrimoine – Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont pas comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,14%
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP 239, VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	12
Total Parties A et B		45	30
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans des réseaux	10	
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes d'eau	10	
VP.247	Localisation des autres interventions	10	
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	10	
Total		120	30

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 30%.

Pour l'année 2019, l'indice d'avancement de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées [P202.2] est de 30 points sur un barème de 120.

Il n'atteint pas le seuil des 40 points. En conséquence, le service ne peut prétendre disposer du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret « pertes en eau » du 27 janvier 2012.

En conséquence, un plan d'actions est à mettre en oeuvre pour que :

- D'une part, la valeur de l'indice atteigne la valeur seuil de 40 points afin que le service dispose durablement du descriptif détaillé ;
- D'autre part, le service puisse bénéficier des points additionnels compris entre les cotations 45 et 120 points du nouveau barème en vigueur ; points additionnels d'ores et déjà accessibles pour le service mais non comptabilisables compte-tenu de la toute nouvelle réglementation.

La mise à jour des différents diagnostics va permettre au syndicat une meilleure connaissance de ses réseaux, les diagnostics du système d'assainissement d'Incheville/Longroy et de Criel sur Mer sont terminés, celui des communes de Cuverville sur Yères, Fresnoy Folny et Sept Meules est en cours.

2.2 Conformité de la collecte des effluents

La collecte des effluents est donnée par la Police de l'eau.203.3

2.3 Conformité de la dépollution

- Conformité des performances des ouvrages d'épuration : 205.3

Le taux de conformité des performances des équipements d'épuration est le nombre de bilans conformes aux objectifs de rejets spécifiés par arrêté préfectoral rapportés au nombre total de bilans sur 24 heures (pour les usines de plus de 2000 EH).

Conformité réglementaire des rejets	A la Directive Européenne	A l'arrêté Préfectoral
Filtre plantés roseaux Auquemesnil		100
Lagune Fresnoy Folny		100
Lagune Intraville		100
Bailly en Rivière		100
Criel sur Mer		100
Guerville		100
Melleville		100
Performance globale du service		100%

*Réglementairement, un seul bilan doit être réalisé tous les deux ans sur les stations dont la capacité est inférieure à 500EH. Lagune aérée de Fresnoy Folny diagnostic en cours en 2022.

- Conformité des performances des équipements d'épuration (254.3) :

Cet indicateur est établi par la Police de l'Eau qui le transmet à l'exploitant.

Conformité des performances des équipements d'épuration			
Boues activées	2020	2021	2022
Criel sur Mer	100%	97%	100%
Performance globale du service	100%	97%	100%

- Conformité des équipements d'épuration :

Cet indicateur [P204.3] permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité de chacune des STEU est établie par les services de l'état et est adressée à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

- Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) :

Une filière est dite conforme si la filière de traitement déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur.

L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Taux de boues évacuées selon une filière conforme	2020	2021	2022
Bailly en Rivière	100%	32 ?	100%
Criel sur Mer	100%	100%	100%
Guerville	100%	?	100%
Melleville	100%	?	100%
Intraville	/	?	/
Performance globale du service	100%	100%	100%

Le taux de boues évacuées selon une filière conforme est de 100 %.

- Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) : 0,00 u/1 000 Habitants
- Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2) : 4,10 u/100 km
- Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (253.2) :

Canalisations	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Longueur du réseau (km)	160,3	165,7	170,8	170,8	170,8	170,8
Longueur renouvelée (km)	0	0	0	0	0,442	0,500

Le linéaire moyen réseau de collecte hors branchement renouvelé sur les 5 dernières années/ longueur de réseau collecte hors branchement, est égal à 0,55 %.

- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (255.3) : 60
- Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257.0) : 2,77%
- Taux de réclamation (P258.1) : 0 u/1000 abonnés

3. Financement des investissements

3.1 Montants financiers des travaux engagés le dernier exercice budgétaire

Objet des travaux/études réalisés	Montant des travaux réalisés 2020 HT	Montant des travaux réalisés 2021 HT	Montant des travaux réalisés 2022 HT	Subventions accordées	Contribution des collectivités adhérentes
Travaux inopinés	/	23 621,00 €	21 845,00 €	/	Néant
Etude refoulement de Baromesnil à St Rémy Boscrocourt 110 ^{ème} tranche	6 938,00 €	/	/	/	Néant
Etudes/travaux création réseau de collecte hameau de Mesnil-Val Criel sur Mer 112 ^{ème} tranche	1 001,00 €	/	/	AE	Néant
Etudes/travaux création réseau de collecte Criel plage/Yauville Criel sur Mer 112 ^{ème} tranche	1 073 786,00 €	136 291,00 €	/	AE	Néant
Branchements privatifs Criel plage/Yauville Criel sur Mer 112 ^{ème} tranche 112 ^{ème} tranche	173 830,00 €	77 522,00 €	311 498,00 €	AE	Néant
Etude/travaux spécifique du réseau sous vide de Touffreville sur Eu 113 ^{ème} tranche	1 620,00 €	3 080,00 €	26 440,00 €	AE/CD	Néant
Branchements privatifs St Ouen sous Bailly 114 ^{ème} tranche	8 675,00 €	/	/	AE	Néant
Optimisation de la step de Bailly en Rivière 114 ^{ème} tranche	537 534,00 €	15 992,00 €	32 240,00 €	AE/CD	Néant
Etude diag du système d'assainissement collectif d'Incheville et Longroy 118 ^{ème} tranche	191 271,00 €	/	/	AE/CD	Néant
Mise en séparatif du réseau Gutenberg Incheville 118 ^{ème} tranche	7 340,00 €	65 376,00 €	/	AE/CD	Néant
Mise en séparatif des branchements Gutenberg Incheville 118 ^{ème} tranche	8 760,00 €	71 389,00 €	/	AE	Néant
Etude diag du système d'assainissement collectif de Criel sur Mer 119 ^{ème} tranche	39 011,00 €	103 928,00 €	/	AE/CD	Néant
Réhabilitation de la step de Gouchaupré 120 ^{ème} tranche	28 290,00 €	248 249,00 €	25 566,00 €	AE/CD	Néant
Réhabilitation réseaux Incheville 121 ^{ème} tranche	/	16 430,00 €	217 464,00 €	AE/CD	Néant
Diag Cuverville, Fresnoy, Sept Meules 122 ^{ème} tranche	/	90,00 €	7 998,00 €	AE/CD	Néant
Extension réseau Criel, Incheville	/	6 525,00 €	44 199,00 €	AE	Néant
Total	1 259 301,00 €	768 492,79 €	687 249,00 €		

3.2 Etat de la dette de service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	4 364 070,00 €	3 947 074,00 €	3 522 906,00 €
Montant remboursé durant l'exercice	472 760,00 €	512 367,00 €	506 457,00 €
<i>Dont en intérêts</i>	47 282,00 €	42 520,00 €	36 352,00 €
<i>Dont en capital</i>	425 478,00 €	469 847,00 €	470 105,00 €
Montant remboursé durant l'exercice au SIVOM de GAMACHES	85 047,00 €	82 168,00 €	79 112,00 €

3.3 Amortissements des immobilisations réalisés

	2020	2021	2022
Montant des amortissements	325 949,30 €	410 269,00 €	485 260,00 €

3.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service et des performances environnementales

Montants prévisionnels des études/travaux	Montants budgétés en 2021	Montants budgétés en 2022	Montants budgétés en 2023
Etude refoulement de Baromesnil à St Rémy Boscrocourt rue des Antonins 110 ^{ème} tranche	203 850,00 €	3 850,00 €	/
Etudes/travaux création réseau de collecte Criel plage/Yauville Criel sur Mer 112 ^{ème} tranche	141 650,00 €	5 000,00 €	/
Branchements privatifs Criel plage/Yauville Criel sur Mer 112 ^{ème} tranche 112 ^{ème} tranche	456 000,00 €	423 910,00 €	52 153,00 €
Etudes/Travaux spécifique du réseau sous vide de Touffreville sur Eu 113 ^{ème} tranche	51 000,00 €	26 440,00 €	/
Optimisation de la step de Bailly en Rivière 114 ^{ème} tranche	89 500,00 €	46 990,00 €	/
Branchements privatifs St Ouen sous Bailly 114 ^{ème} tranche	7,00 €	/	/
Révision du profil de vulnérabilité des plages de Criel sur Mer 117 ^{ème} tranche Modélisation	/	/	/
Diagnostic système d'assainissement d'Incheville et Longroy 118 ^{ème} tranche	/	/	/
Etudes/Travaux réseaux Gutenberg Incheville 118 ^{ème} tranche	67 000,00 €	/	/
Mise en séparatif des branchements Gutenberg Incheville 118 ^{ème} tranche	77 840,00 €	/	/
Diagnostic système d'assainissement de Criel sur Mer 119 ^{ème} tranche	179 980,00 €	/	/
STEP de Gouchaupré 120 ^{ème} tranche	255 000,00 €	30 560,00 €	/
Etudes et travaux de réhabilitation réseaux Incheville 121 ^{ème} tranche	450 000,00 €	233 025,00 €	/
Diagnostic système d'assainissement de Cuverville sur Yères, Fresnoy Folny et Sept Meules 122 ^{ème} tranche	132 050,00 €	130 925,00 €	122 925,00 €
Etude comparative filières traitement des boues 123 ^{ème} tranche	/	21 000,00 €	23 000,00 €
Réhab réseau centre bourg Incheville 124 ^{ème} tranche	/	376 425,00 €	/
Réhab réseau Baromesnil/St Rémy Boscrocourt 125 ^{ème} tranche	/	341 250,00 €	400 000,00 €
Réhab réseau Criel bourg 126 ^{ème} tranche	/	71 000,00 €	1 000 000,00 €
Diagnostictic H2S 127 ^{ème} tranche	/	35 000,00 €	35 000,00 €
Step de Cuverville sur Yères 123 ^{ème} tranche	/	/	375 000,00 €
Extension réseau Criel, Incheville	/	108 400,00 €	/
Travaux inopinés	59 820,00 €	59 730,00 €	100 000,00 €
Total	2 163 721,00 €	1 913 505,00 €	2 108 078,00 €

3.5 Programme pluriannuel de travaux

3.5.1 Collectivité

Objet des travaux 2022
Branchements privatifs Criel plage/Yauville à Criel sur Mer 112 ^{ème} tranche
Etude/Travaux du réseau sous vide de Touffreville sur Eu 113 ^{ème} tranche
Optimisation STEP de Bailly en Rivière 114 ^{ème} tranche
STEP de Gouchaupré 120 ^{ème} tranche
Etudes et travaux de réhabilitation réseaux Incheville 121 ^{ème} tranche
Diagnostic système d'assainissement de Cuverville sur Yères, Fresnoy Folny et Sept Meules 122 ^{ème} tranche
Etude comparative filières traitement des boues 123 ^{ème} tranche
Réhab réseau centre bourg Incheville 124 ^{ème} tranche
Réhab réseau Baromesnil/St Rémy Boscrocourt 125 ^{ème} tranche
Réhab réseau Criel bourg 126 ^{ème} tranche
Diagnostcic H2S 127 ^{ème} tranche
Extension réseau Criel, Incheville
Travaux inopinés
Objet des travaux 2023
Branchements privatifs Criel plage/Yauville à Criel sur Mer 112 ^{ème} tranche
Diagnostic système d'assainissement de Cuverville sur Yères, Fresnoy Folny et Sept Meules 122 ^{ème} tranche
Etude comparative filières traitement des boues 123 ^{ème} tranche
Réhab réseau Baromesnil/St Rémy Boscrocourt 125 ^{ème} tranche
Réhab réseau Criel bourg 126 ^{ème} tranche
Diagnostcic H2S 127 ^{ème} tranche
Step de Cuverville sur Yères 123 ^{ème} tranche
Travaux inopinés

3.5.2 L'exploitant

Objet des travaux (renouvellement/neufs) 2022
Renouvellements sur les postes de relèvement Pompe PR Etalondes Briqueterie et Carbonnier, Guilmécourt Amant, Criel Mesnil Val, plage, St Rémy Boscrocourt Croix de Pierre, Tourville Catteville Renouvellement DIP Mesnil Réaume sonde et 2 moteurs Renouvellement aéroéjecteur Auquemesnil Bois Ricard compresseur, St Pierre en Val St Marguerite compresseur
Renouvellements sur les step de : Criel sur Mer racleur dégraisseur, motoréducteur racleur, pont racleur, préleveur fixe, pompes recyclage 1 et extraction boues 2, générateur d'UV Intraville remplacement pompe 2 Auquemesnil remplacement poires de niveau PR 2 Bailly sonde de température et pompe seepex Cuverville remplacement poires de niveau PR entrée
Scellement et remplacement tampon rue Jacques Anquetil Monchy sur Eu Remplacement de 6 tampons rue du bas St Pierre en Val
Création de 33 branchements neufs
Objet des travaux 2023
Renouvellements sur les postes de relèvement (armoires, pompes)
Renouvellements sur les step (armoires, pompes, portail, capot...)
Réfection regards
Création de branchements neufs

4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1 Montant des abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

	2020	2021	2022
Nombre d'abandon de créance et versements à un fond de solidarité	5	7	1
Montant des abandons de créance et versements à un fond de solidarité	190,38 €	307,24 €	16,32 €
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	180	171	140

4.2 Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisées

Objet des travaux	Année
Infrastructure d'eau potable (captage, réservoir, conduite, branchements, lavabos) et d'assainissement (toilettes écologiques) en milieu rural avec une approche de bassin dans les communautés de Angasmayo-Mitapasamana, Ayacucho, PEROU.	2017 à 2021 le projet n'a pas pu se réaliser
Infrastructure d'eau potable (captage, réservoir, conduite, branchements, lavabos) et d'assainissement (toilettes écologiques) en milieu rural avec une approche de bassin dans les communautés de Condor Paccha Ayacucho, PEROU.	2022

5. Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ : **Zone moyenne**

	1er janv 2021		1er janv 2022		1er janv 2023		N/N-1	
Part de l'exploitant	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Du service eau potable	112,30	147,92	40,00	85,89	40,06	86,01	0,15%	0,14%
Du service assainissement collectif	25,68	219,41	26,90	229,92	29,32	250,48	9,00%	-34,87%
Part de la collectivité	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Pour le service eau potable	/	30,00 €	30	30	30	30	0%	0%
Pour l'assainissement collectif	38,12	132,00	58,00	175,20	58,00	175,20	0%	0%
Agence de l'Eau	77,04		77,04		77,04		0%	
Soit redevance de pollution domestique*	45,60		45,60		45,60		0%	
Soit redevance de modernisation des réseaux de collecte**	22,20		22,20		22,20		0%	
Soit préservation ressources en eau*	9,24		9,24		9,24		0%	
TVA	62,72		64,46		66,77		3,58%	
Pour les redevances * et **	5,24		5,24		5,24		0%	
Pour le service eau potable*	15,96		10,22		10,23		0,10%	
Pour l'assainissement collectif **	41,52		49,00		51,30		4,69%	
Total TTC global	845,19		817,41		842,88		3,12%	
Pour les redevances	82,28		82,28		82,28		0%	
Pour le service eau potable	306,18		196,11		196,30		0,10%	
Pour l'assainissement collectif	456,73		539,02		564,30		4,69%	

Pour 2022/2023 : * TVA 5,5% et ** TVA 10%

Deux montants différents pour la redevance pollution selon si communes en zone de base ou en zone moyenne.

Zone de base :

AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, FRESNOY FOLNY, LES IFS, LONDINIÈRES, PUISEVAL, PETIT CAUX, ST MARTIN LE GAILLARD, ST OUEN SOUS BAILLY, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY-CAPVAL.

Zone moyenne :

BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, ETALONDES, EU, FLOQUES, GUERVILLE, INCHEVILLE, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSROCOURT.

*Commune Nouvelle de PETIT CAUX (intègre 10 communes du syndicat (Assigny, Auquemesnil, Brunville, Glicourt, Gouchaupré, Greny, Guilmécourt, Intraville, St Quentin au Bosc, Tourville la Chapelle)

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ : **Zone de base**

	1er janv 2021		1er janv 2022		1er janv 2023		Evolution	
	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Part de l'exploitant								
Du service eau potable	112,30	147,92	40,00	85,89	40,06	86,01	0,15%	0,14%
Du service assainissement collectif	25,68	219,41	26,90	229,92	29,32	250,48	9,00%	-34,87%
Part de la collectivité								
Pour le service eau potable	/	30,00	30,00	30,00	30	30	0%	0%
Pour l'assainissement collectif	38,12	132	58,00	175,20	58,00	175,20	0%	0%
Agence de l'Eau	57,84		57,84		57,84		0%	
Soit redevance de pollution domestique*	26,40		26,40		26,40		0%	
Soit redevance de modernisation des réseaux de collecte**	22,20		22,20		22,20		0%	
Soit préservation ressources en eau*	9,24		9,24		9,24		0%	
TVA	61,66		63,40		65,71		3,64%	
Pour les redevances * et **	4,18		4,18		4,18		0%	
Pour le service eau potable*	15,96		10,22		10,23		0,10%	
Pour l'assainissement collectif **	41,52		49,00		51,30		4,69%	
Total TTC global	824,93		797,15		822,62		3,20%	
Pour les redevances	62,02		62,02		62,02		0%	
Pour le service eau potable	306,18		196,11		196,30		0,10%	
Pour l'assainissement collectif	456,73		539,02		564,30		4,69%	

Pour 2022/2023 : * TVA 5,5% et ** TVA 10%

Deux montants différents pour la redevance pollution selon si communes en zone de base ou en zone moyenne.

Zone de base :

AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, FRESNOY FOLNY, LES IFS, LONDINIÈRES, PUISEVAL, PETIT CAUX, ST MARTIN LE GAILLARD, ST OUEN SOUS BAILLY, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY-CAPVAL.

Zone moyenne :

BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, ETALONDES, EU, FLOQUES, GUERVILLE, INCHEVILLE, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSROCOURT.

*Commune Nouvelle de PETIT CAUX (intègre 10 communes du syndicat (Assigny, Auquemesnil, Brunville, Glicourt, Gouchaupré, Greny, Guilmécourt, Intraville, St Quentin au Bosc, Tourville la Chapelle)

6. ANNEXE